



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE N° spécial élection du 4 décembre 2007

Le 4 décembre 2007 : un enjeu pour le syndicalisme, un enjeu pour la CGT.

Sommaire:

- éditorial
- à quoi servent les CAP ?
- et les CTP ? les CHS ?
- les CDAS ?
- les candidats CGT

Quel sera le poids du syndicalisme (taux d'abstention) et la représentativité de chaque syndicat au sein de l'ex-MINEFI, à la DGCP ?

A n'en pas douter, les résultats obtenus par la CGT, 1^{ère} fédération du ministère, seront examinés à la loupe et pèseront sur le cours des événements.

Les voix obtenues par la CGT au niveau local déterminent aussi le nombre de sièges qui nous seront attribués en CTP, CHS et CDAS.

La CGT pour défendre l'intérêt collectif, devant le manque de moyens, la chute des effectifs, la dégradation des conditions de travail et les attaques répétées contre notre STATUT. Les élus CGT continueront leur action notamment dans les CTPL (budget, organisation des services...), les CHS-DI (hygiène et sécurité), les CDAS (action sociale) ...

La CGT pour défendre vos intérêts, par sa présence dans les CAP de recours en notation, de liste d'aptitude, de tableaux d'avancement, de mutation. La CGT a aussi toujours répondu présente au quotidien, permettant à des collègues d'obtenir gain de cause. Elle continuera à agir dans la transparence et avec sa détermination habituelle pour défendre tous les personnels.

Les élus CGT aux CAP en prennent l'engagement.

CONTACTS

Secrétaire: Alain GUYADER (permanent), tél : 03 86 64 99 05, a.guyader@wanadoo.fr.

Vos élus CGT en CAP:

Agents de recouvrements (ARP2-ARP1): Nadine HOUCHOT (T. Joigny), Clara LAINELLE (T. Chamy), Régis HIVERT (T. Vermenton).

Contrôleurs (CP-C1) : Ghislaine TRANCHON (T. Sens Agglo), Mauricette COSTE (Sens Muni), Alain GUYADER (permanent).

Inspecteurs: Daniel BERRY (TG chargé de mission), Marc JARRET (T. Bléneau Saint Fargeau).

Vos représentants CGT en CTPL: Carine RIGNAULT (T. Isle Sur Serein), Alain GUYADER (permanent), Mauricette COSTE (Sens Muni), Régis HIVERT (T. Vermenton).

Vos représentants CGT au CHS: Alain GUYADER (permanent).

Vos représentants CGT au CDAS: Mauricette COSTE (Sens Muni), Chantal Duchesne (T. Auxerre).

A QUOI SERVENT LES CAP ?

Compétences CAP locales:

Pour les agents d'administration et les contrôleurs : les commissions administratives paritaires locales sont essentiellement compétentes pour donner un avis en matière de :

- Promotion par tableau d'avancement et par liste d'aptitude .
- Révision de note, mutations à l'intérieur du département.
- Refus de travail à temps partiel, refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue, refus d'un congé éducation syndicale.
- Refus de titularisation à l'issue d'un stage (AR et Contrôleurs).

Pour les inspecteurs : elles examinent les recours en notation, la liste d'aptitude et les mutations des inspecteurs non comptables en lien avec la CAP centrale.

Composition :

- Les CAP sont composées en nombre égal de représentants de l'administration et de représentants des personnels.
- La CAP locale est présidée par le TPG
- Le président peut convoquer des experts à la demande de l'administration ou des représentants du personnel. Ils ne participent pas au vote.

Fonctionnement :

- Les CAP émettent un avis. Si le TPG prend une décision contraire à cet avis, il doit informer la commission des motifs qui l'ont conduit à ne pas en tenir compte.
- Le vote a lieu à main levée. Cependant, il peut être effectué à bulletin secret à la demande de l'un des membres de la commission.
- Les avis sont émis à la majorité des membres présents.
- En cas de partage des voix, l'avis est réputé avoir été donné.

Les CAP centrales :

- elles sont consultées pour :
 - . les tableaux d'avancement (changement de grade),. les listes d'aptitude,
 - . la notation (gains et retards à l'avancement), . . les non-titularisations,
 - . les tableaux de classement des demandes de mutations (changements de département).
- Elles sont compétentes pour les recours (note, temps partiel...).

La CAP locale est une instance de premier appel pour les recours, elle est préalablement consultée pour les non-titularisations, elle prépare les travaux des CAP centrales pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement.

La CAP centrale occupe donc une place importante, l'articulation entre les deux niveaux CAP centrale et CAP locale repose sur le principe de la gestion nationale des corps de fonctionnaires.

Plus globalement :

La CAP est une garantie collective, conquête de la libération (statut général des fonctionnaires) qui est attaquée par les différents gouvernements et sans cesse remise en cause par le comportement de l'administration qui voudrait la transformer en simple chambre d'enregistrement. Surtout en ces périodes de sous effectifs, où les mutations au profil, la flexibilité, les mélanges grades/emplois.... ont tendance à se développer.

ET LES CTP ?

Composition :

Les représentants du personnel au sein du comité technique paritaire sont désignés par les organisations syndicales.

Le nombre de sièges de chaque syndicat est fonction de son résultat aux élections aux CAP.

Compétences :

Au plan local le CTPL est consulté pour :

- L'examen du rapport d'activité des services
- Le bilan et le programme d'action de formation professionnelle
- La répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement et le bilan de leur utilisation
- Les implantations, suppressions et redéploiements d'emplois
- L'activité de l'équipe de remplacement
- Les modifications de structures du réseau et les questions touchant à l'organisation des services
- Les horaires variables et d'ouverture des guichets
- L'aménagement et la réduction du temps de travail
- L'hygiène et la sécurité en lien avec le CHS

ET LES CHS ?

Les CHS (comités d'hygiène et sécurité) locaux existent depuis le 27/01/1983. C'est une instance interdirectionnelle (douanes- impôts-trésor...). Depuis 1993 l'intervention des CHS a été étendue aux conditions de travail.

Composition :

- Le nombre des représentants du personnel, dans tous les cas excède de 2 celui des représentants de l'administration.
- comme pour les CTP, ils sont désignés par les organisations syndicales au niveau des finances
- Le médecin de prévention et l'inspecteur hygiène et sécurité sont membres de droit. Les agents chargés de la mise en œuvre des décisions (ACMO) sont invités à siéger.
- Le président peut inviter des experts à la demande de l'administration ou des organisations syndicales.

Rôle et compétences :

- réunion au moins 3 fois par an
- analyse des risques professionnels, enquête après chaque accident de service ou maladie professionnelle
- visites dans les postes et services afin d'être mieux informés de la réalité des situations locales
- Le comité examine les observations formulées sur les registres hygiène et sécurité, pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail et formule des propositions.

Le champ des compétences du CHS est très vaste n'hésitez pas à faire des propositions et à utiliser les cahiers d'hygiène et de sécurité.

ET LES CDAS ?

C'est aussi une instance interdirectionnelle (douanes- impôts-trésor...).

Les représentants du personnel au sein du comité départemental de l'action sociale sont désignés par les organisations syndicales.

Le médecin de prévention est membre de droit., la déléguée des services sociaux et l'assistante sociale participent aux réunions.

Très concrètement le CDAS décide de l'utilisation du Budget d'Initiative Locale (BIL) , de l'organisation de l'arbre de Noël, des diverses initiatives....

En lien avec le Ministère , il intervient sur les questions de restauration, de colonies de vacances, de logement, d'aides

Mais il se heurte aussi à la réduction des moyens .

Listes de nos candidats aux CAP locales

Catégorie C

AA 1

1. CARPENTIER Karine (T. Pont/Yonne)
2. MINEAU Vincent (T. Migennes)
3. BILLAUD Mickaël (Paierie Dép)
4. HARNIST Aurélie (T. Brienon)

AAP 2

1. BEURGAUD Marie Lyse (T. Aillant)
2. LAINELLE Clara (T. Charny)
3. RIFFAULT Véronique (ERD)
4. GAULARD Chantal (T. Auxerre EH)

AAP 1

1. HIVERT Régis (T. Vermenton)
2. BONHOMME Myriam (T. Sens Muni)
3. MENU Jacqueline (T. Joigny)
4. GALLET Claudette (T. Auxerre)

Catégorie A

Inspecteurs

1. GUYADER Alain (TG)
2. BERRY Daniel (TG CEPL)
3. BEAUPOIL Brigitte (T. Auxerre EH)
4. JARRET Marc(T. Bléneau)

Catégorie B

Contrôleur 2° Classe

1. FOURNILLON Nathalie(T. ST Florentin)
2. DUCHESNE Chantal (T. Auxerre)
3. RIGNAULT Carine (T. l'Isle sur Serein)
4. THOMAS Sandrine(TG Logistique)

Contrôleur 1° Classe

1. NIEWIAROWSKI Sophie(T. Pont/Yonne)
2. CHANCEL Bernadette (T. Auxerre)
3. PAUTRAT Mireille (T. Sens Muni)
4. DRUART Patricia (T. Vil sur yonne)

Contrôleur Principaux

1. COSTE Mauricette (T. Sens Muni)
2. TRANCHON Ghislaine (T. Sens Agglo)
3. MINEAU François (ERD)
4. BEAU Claudine (T. Tonnerre)

**VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LES LISTES DE
CANDIDATS PRESENTES
PAR LA CGT**

Votez liste entière sans rature ni panachage (vote nul), en CAP locales et en CAP centrales.

